

AVIS DE PUBLICITÉ SUITE À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE

Objet du présent avis

La commune de Jalogny a reçu une manifestation d'intérêt spontanée d'une société pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la parcelle cadastrée suivante :

- Jalogny - La Cras - Parcelle cadastrée 000 / 0D / 0082 - Surface 10000 m²

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine communal, moyennant une redevance annuelle d'occupation.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Procédure

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol peut manifester son intérêt par un courrier recommandé avec accusé de réception adressé à :

*Mairie de Jalogny
2 route de Saunat
71250 Jalogny*

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant a minima une note de présentation du candidat et du projet envisagé. Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la commune pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine communal afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Date limite de réception des réponses : Mardi 28 février 2023 à 14h00